

Rapport du président du jury concours externe de Technicien BAP B

Ce concours a été organisé par l'Université de Limoges pour les académies de Nantes (1 poste) et de Limoges (1 poste). Les emplois proposés, relevaient de la même BAP (B), mais ils présentaient des différences dans la nature des missions du poste. Celles-ci étaient majoritairement pédagogiques pour le poste de Nantes, et majoritairement orientées « recherche » pour le poste de Limoges. L'emploi proposé à Limoges prévoyait par ailleurs l'implication du technicien à recruter dans des tâches de biologie moléculaire ne relevant pas directement de la BAP B.

Première épreuve : admissibilité par épreuve écrite de 3H

Sur 30 inscrits admis à concourir, seuls 17 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite (8 absents pour Nantes et 5 pour Limoges).

L'épreuve d'une durée de 3 heures comportait une première partie composée de QCM et de QROC (sur 40 points) balayant les différents domaines du programme de BAP B et une seconde partie composée de 5 exercices (sur 80 points)

Les exercices portaient sur les thèmes suivants :

- Préparation d'une solution
- Analyse par spectrométrie UV-visible
- Traduction anglais-français
- Chimie organique
- Optique

Aucun incident n'a été constaté durant l'épreuve écrite.

Chacune des copies a fait l'objet d'une double correction. Sur les 17 copies, les notes étaient comprises entre 7,3 et 18,3/20. Une seule note était inférieure à la moyenne de 10/20. Les notes au dessus de la moyenne étaient réparties comme suit :

- 4 notes inférieures à 12/20
- 7 notes comprises entre 12/20 et 15/20
- 5 notes supérieures à 15/20

Les candidats présentant une note supérieure à 12/20 ont été retenues admissibles (soit 12 candidats).

Deuxième épreuve : épreuve professionnelle de 1h

Sur les 12 candidats admissibles, tous étaient autorisés à passer les épreuves d'admission.

Un des candidats a informé l'administration qu'il ne se présenterait pas aux épreuves d'admission. Deux candidats ne se sont pas présentés le jour de l'épreuve. Le jury a donc accueilli 9 candidats pour l'épreuve professionnelle.

Cette épreuve incluait 2 ateliers d'une durée de 15 min chacun évalué par un membre du jury et un atelier de 30 min évalué par deux membres du jury.

Les ateliers ont été choisis pour tester la technicité des candidats (utilisation des pipettes, des balances, d'appareils simples, respect des conditions d'hygiène et sécurité, organisation de leur paillasse et leur aptitude à réaliser des calculs en temps limité).

Les thèmes des ateliers étaient les suivants :

- Calcul d'une masse volumique
- Dilution d'une solution colorée en petit volume et mesure d'absorbance
- Préparation d'une solution de chlorure de sodium

Les ateliers de 15 minutes étaient notés sur 5, et celui de 30 minutes sur 10, le tout amenant à une note sur 20 points, les candidats ont obtenu des notes comprises entre 10,5 à 16,25/20.

Le jury a relevé de façon récurrente une mauvaise utilisation des gants (utilisation inappropriée pour la préparation de chlorure de sodium, ou absence d'utilisation pour la manipulation de la solution colorée dont la nature n'était pas communiquée). Le port des lunettes de sécurité n'était pas respecté.

Il a par ailleurs été constaté que l'atelier portant sur la mesure d'absorbance d'une solution colorée posait des difficultés à la majorité des candidats, déstabilisés par la nature du matériel mis à disposition (micropipettes, tubes de petit volume).

Troisième épreuve : épreuve orale de 25 mn

Pour les oraux, les candidats avaient préparé une présentation de 5 minutes conforme aux attentes du jury. Les membres du jury ont relevé que les candidats étaient sensibilisés à l'hygiène et la sécurité. Le niveau de diplôme et d'expérience des candidats était très variable. Les principales questions posées aux candidats ont eu pour objet la connaissance du fonctionnement d'un laboratoire universitaire et de recherche, l'hygiène et la sécurité au laboratoire, les techniques de chimie (notamment analytique) et de physique au laboratoire. Plusieurs candidats apparaissaient comme manquants de connaissances de base et beaucoup d'entre eux n'étaient pas en adéquation avec un profil général de technicien en physique-chimie (et encore avec les profils des deux postes proposés). Le jury a été particulièrement étonné que les candidats postulant pour le poste de l'académie de Limoges n'aient pas pris connaissance avant l'oral du profil de poste sur lequel ils concourraient. Certaines questions portant sur des éléments mentionnés dans le profil de poste (et relevant des missions habituelles d'un technicien de laboratoire) sont restées sans réponse pour plusieurs candidats (ex. question portant sur la métrologie). La capacité des candidats à s'ouvrir aux techniques de biologie figurant au profil de ce poste a été évalué par le jury sous la forme de questions simples reliant la biologie et la chimie. Le jury a globalement été déçu des réponses apportées. La meilleure note obtenue à cette épreuve orale a été de 18/20.

Le seuil d'admission au concours, décidé par le jury pour les deux académies, était de 15/20.